

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°3/2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Arnelle Saunier**
- Monsieur **Jean-Claude Bersier**
- Monsieur **Joseph Vanderweckene**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Pierre-André Vullioud**, président

a été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis municipal N°3/2023 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Préambule

La Commission des finances a été sollicitée par la Municipalité pour se prononcer sur l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024, l'arrêté d'imposition en vigueur arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le lundi 11 septembre 2023, la Commission a eu l'occasion de rencontrer plusieurs membres de la Municipalité, à savoir Monsieur **Olivier Dupperut** et Madame **Chantal Di Lallo**, ainsi que la boursière, Madame **Nicole Coronel**. Au cours de cette séance, nous avons pu faire connaissance avec Madame Coronel, qui nous a brièvement exposé son parcours. Les membres de la Municipalité ont répondu à toutes nos interrogations en fonction des informations dont ils disposaient déjà. La Commission tient à exprimer ses remerciements pour leur contribution et la transparence avec laquelle les différents points ont été abordés.

Commentaires généraux

Il a été relevé que les données chiffrées de la facture sociale et de la péréquation ne sont pas encore connues lors de la séance sur l'arrêté d'imposition.

Les recettes

La commune bénéficie d'une croissance de sa zone industrielle, ce qui laisse entrevoir une augmentation des recettes fiscales. De plus, le paiement du droit de superficie de l'entreprise Demaurex sera en vigueur dès 2024. Par conséquent, la situation des rentrées fiscales s'annonce plutôt optimiste. La municipalité espère également maintenir la stabilité des recettes fiscales provenant des particuliers en 2024.

Les dépenses

Les dépenses courantes seront affectées par l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie. De plus, les intercommunales devraient subir les conséquences de ces hausses structurelles. L'augmentation des taux d'intérêt aura un impact modéré sur le renouvellement des emprunts.

En 2024, il est prévu d'effectuer une mise à niveau de notre réseau de chemin AF. Cette opération aura un impact significatif sur le budget de 2024. Les détails de cette opération seront présentés dans un autre préavis.

Le budget 2023 a été établi avec prudence comme à l'accoutumée. En effet, au 31 décembre 2022, la commune disposait d'un capital de CHF 198 444.- et d'un fond d'égalisation du résultat de CHF 1'012'700.- Ces fonds sont couverts. La commune est bien dotée en liquidités. Les capacités d'emprunt de la commune restent élevées car la commune ne les a pas engagés dans les derniers projets, privilégiant l'utilisation des liquidités; ces crédits pourraient néanmoins être activés a posteriori pour remédier à toute éventuelle difficulté de financement.

Sur la base des éléments connus au moment de l'établissement de ce préavis, la commission des finances propose de maintenir le taux d'imposition à 67% pour cette année. Il sera réévalué et rectifié pour l'avenir en fonction de la conjoncture.

La commission des finances insiste à la vue l'état des finances communales sur l'importance d'attribuer des moyens important à hauteur minima de deux points d'impôts pour la transition énergétique dans le prochain budget.

Pour les autres taxes de la commune dont les montants perçus sont faibles au regard des impositions des personnes physiques et morales, la commission des finances propose un maintien de ces taxes conformément à la proposition de la municipalité.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que le préavis 3/2023 peut être accepté par le Conseil communal tant au niveau du taux d'impôt communal que des autres taxes.

Vufflens-la-Ville, le 18 septembre 2023

Arnelle Saunier

Jean-Claude Bersier

Joseph Vanderweckene

Patrick Vigouret

Pierre-André Vullioud